



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Pilier III



Pilier III : Risques et adéquation des fonds propres

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du Groupe Attijariwafa bank à son profil de risque.

I. Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe Attijariwafa bank

1- Cadre réglementaire Bank Al-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank Al-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank Al-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;
- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière.

Bank Al-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base individuelle (banque au Maroc) et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank Al-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafabank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa bank	Banque	Sénégal	IG	83,07%	83,01%
Attijaribank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	58,98%	58,98%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	51,00%	51,00%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijaribank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	56,76%	56,76%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,10%	98,10%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturation	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

À fin décembre 2017, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

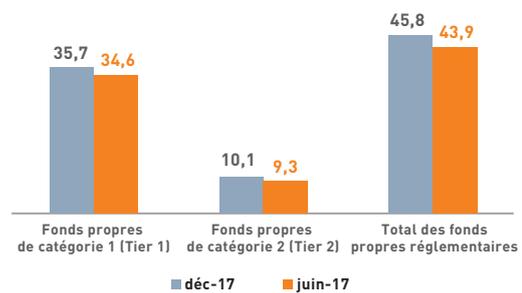
Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations² ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

(en milliers de dirhams)

	31/12/2017	30/06/2017
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1= CET1+AT1)	35 663 318	34 603 891
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	46 749 432	45 225 684
Capital social ou dotation	2 035 272	2 035 272
Réserves	38 022 965	37 960 841
Résultat net bénéficiaire non distribué	2 799 260	1 372 201
Intérêts minoritaires créditeurs	3 989 767	3 981 162
Fonds propres de base non éligibles	-97 833	-123 792
Eléments à déduire des fonds propres de base	-11 586 115	-11 121 793
Fonds propres de base après déduction (CET1)	35 163 318	34 103 891
Fonds propres additionnels (AT1)	500 000	500 000
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	10 131 050	9 267 490
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	9 877 884	9 080 210
Plus-values latentes résultant des titres de placement	155 495	131 709
Autres éléments	129 672	133 572
Fonds propres de catégorie 2 non éligibles	-32 000	-78 000
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	45 794 368	43 871 382

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2017, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de 9,67% et le ratio de solvabilité se fixe à 12,42%.

(en milliers de dirhams)

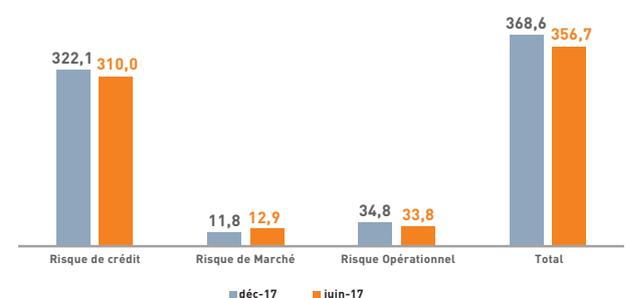
	31/12/2017	30/06/2017
Fonds propres de catégorie 1	35 663 318	34 603 891
Total fonds propres	45 794 368	43 871 382
Risques pondérés	368 643 888	356 695 251
Ratio sur fonds propres de base (T1)	9,67%	9,70%
Ratio de solvabilité	12,42%	12,30%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 31 décembre 2017, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 368 643 888 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Risque Couvert	Pilier I Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	√	Méthode Standard
Risque de Marché	√	Méthode Standard
Risque Opérationnel	√	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



1)- Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels.

2)- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérées à 250%.

Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	déc-17		juin-17		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	251 546 749	20 123 740	248 505 722	19 880 458	3 041 027	243 282
Souverains	16 774 642	1 341 971	15 883 986	1 270 719	890 657	71 253
Établissements	16 560 106	1 324 808	16 407 492	1 312 599	152 614	12 209
Entreprises	173 829 958	13 906 397	170 574 635	13 645 971	3 255 323	260 426
Clientèle de détail	44 382 043	3 550 563	45 639 610	3 651 169	-1 257 566	-100 605
Risque de crédit hors bilan	43 816 037	3 505 283	36 790 991	2 943 279	7 025 046	562 004
Souverains	1 020 414	81 633	1 472 803	117 824	-452 389	-36 191
Établissements	1 523 570	121 886	1 401 140	112 091	122 430	9 794
Entreprises	41 015 556	3 281 244	33 471 202	2 677 696	7 544 354	603 548
Clientèle de détail	256 497	20 520	445 847	35 668	-189 350	-15 148
Risque de contrepartie⁴	1 003 653	80 292	1 296 658	103 733	-293 005	-23 440
Établissements	122 578	9 806	174 174	13 934	-51 596	-4 128
Entreprises	881 074	70 486	1 122 484	89 799	-241 409	-19 313
Risque de crédit sur Autres Actifs⁵	25 750 543	2 060 043	23 359 519	1 868 761	2 391 025	191 282
Risque de Marché	11 763 334	941 067	12 941 490	1 035 319	-1 178 156	-94 252
Risque Opérationnel	34 763 572	2 781 086	33 800 871	2 704 070	962 701	77 016
Total	368 643 888	29 491 511	356 695 251	28 535 620	11 948 637	955 891

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

(en milliers de dirhams)

	Expositions nettes avant ARC ⁶ (EAD)		Expositions pondérées après ARC (RWA)	
	Bilan	Hors bilan ⁷	Bilan	Hors bilan
Souverains	38 243 178	9 204 143	16 774 642	1 020 414
Institutions	23 105 786	41 886	617 965	8 377
Établissements de crédit et assimilés	25 216 230	8 999 288	15 942 141	1 515 193
Clientèle entreprises	173 611 243	107 746 405	173 829 958	41 015 556
Clientèle de détail	86 342 277	783 926	44 382 043	256 497
Total	346 518 713	126 775 648	251 546 749	43 816 037

2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

À fin décembre 2017, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 22 329 101 KDH, soit une baisse de 32% par rapport à juin 2017. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 1 003 653 KDH et ont baissé de 23% en comparaison avec juin 2017.

(en milliers de dirhams)

	déc-17		juin-17	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Souverains	12 670 841	-	27 187 695	-
Établissements de crédit et assimilés	3 080 549	122 578	382 319	174 174
Entreprises	6 577 710	881 074	5 172 958	1 122 484
Total	22 329 101	1 003 653	32 742 972	1 296 658

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché.

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A).

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés.

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements.

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.



L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

• Exigences en fonds propres des différents types de risque marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	déc-17	juin-17
Risque de taux	771 574	986 190
Risque spécifique de taux	126 626	172 888
Risque général de taux	644 948	813 302
Risque sur titres de propriété	10 524	7 598
Risque de change	158 968	41 502
Risque sur produits de base	-	29
Total	941 067	1 035 319

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

• Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité

(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
Déc. 2017	1 514 104	348 985	917 997	2 781 086
Juin 2017	1 507 170	342 744	854 156	2 704 070

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- Une sûreté réelle est un actif physique constitué au profit de la banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur ;
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.

Sûretés réelles	Sûretés personnelles
Nantissement cash, Nantissement Titres/OPCVM ... Hypothèques	Caution solidaire, Assurance, Dérivés de crédit

Réglementation Bank Al-Maghrib suivant l'approche standard

Critères d'éligibilité

• Eligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit

Le groupe Attjariwaba bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.
- Les sûretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent.

Ci-après un comparatif des sûretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

	Approche standard	Approche avancée	
		IRBF	IRBA
Sûretés financières			
• Liquidités/DAT/OR	✓	✓	✓
• Titres de dettes			
- Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB-	✓	✓	✓
- Autres émetteurs ≥ BBB-	✓	✓	✓
- Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne)	X	X	✓
• Actions			
- Indice principal	✓	✓	✓
- Bourse reconnue	✓	✓	✓
- Autres	X	X	✓
• OPCVM et Fonds d'investissement	✓	✓	✓
Sûretés réelles			
• Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail	✓	✓	✓
• Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel	✓	✓	✓
• Autres sûretés immobilières à condition de :			
- Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté	X	✓	✓
- Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté			
Sûretés personnelles			
• Souverains banques et autres entités ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres entités < A-	X	X	✓
• Entités non notées	X	X	✓
Dérivés de crédit			
• Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres	X	✓	✓

• Montants des ARC

Ci-dessous les garanties et sûretés réelles et financières à décembre 2017 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à décembre 2017 :

(en milliers de dirhams)	
déc-17	
Garanties et sûretés	170 772 408
Garanties	11 870 419
Sûretés réelles ⁸ et financières	158 901 989
EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard	72 833 682
Garanties	11 870 419
Sûretés réelles et financières	60 963 263
- Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel	55 136 406
- Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial	5 826 858
- Autres	

8) Sûretés réelles au niveau de la banque au Maroc.

III. Éléments d'information sur base individuelle des filiales significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

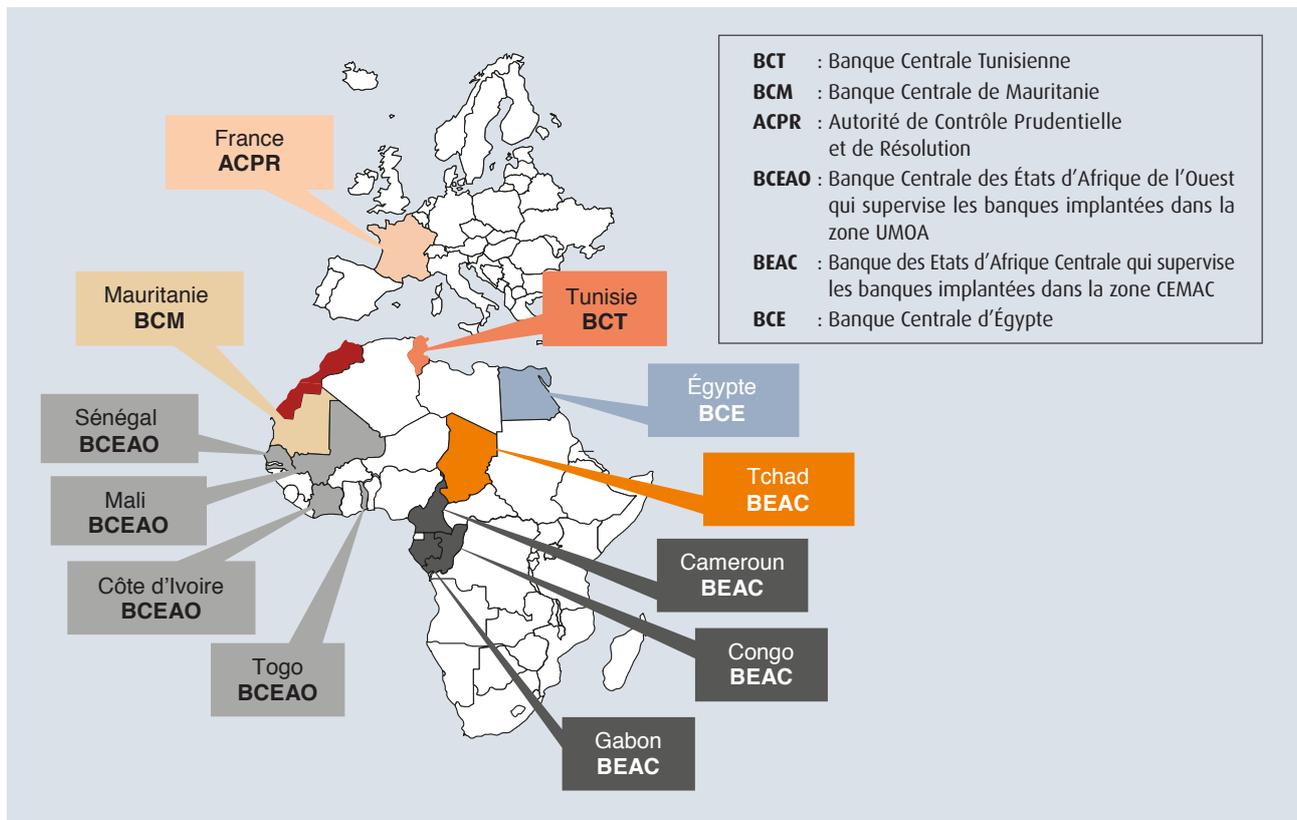
Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf, Attijari Factoring déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilité à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III).

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS).

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantation qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international





2- Ratios des principales filiales

Ci-dessous les éléments d'information, relatifs à la solvabilité des filiales du Groupe. Le périmètre siège correspond aux encours portés par le siège.

Entités	Régulateur	Minimum requis	FP réglementaires (milliers)	Risques pondérés (milliers)	Ratio global	FP réglementaires (milliers MAD) ⁹⁾	Risques pondérés (milliers MAD)
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12%	35 663 318	368 643 888	12,42%	35 663 318	368 643 888
Wafasalaf	Bank Al-Maghrib	12%	1 583 217	11 701 451	13,53%	1 583 217	11 701 451
Wafabail	Bank Al-Maghrib	12%	1 091 595	9 093 943	12%	1 091 595	9 093 943
Wafa Immobilier	Bank Al-Maghrib	12%	54 109	336 652	16%	54 109	336 652
Attijari Factoring	Bank Al-Maghrib	12%	209 342	1 046 665	20%	209 342	1 046 665
Attijari bank Tunisie	BCT	10%	645 802	5 530 370	11,68%	2 457 664	21 046 376
CBAO	BCEAO	8%	68 545 000	569 725 000	12,03%	1 167 390	9 702 986
Attijariwafa bank Europe	ACPR	12%	43 984	332 526	13,23%	491 296	3 714 246
Attijariwafa bank Egypte	BCE	11,25%	4 122 891	19 758 168	20,87%	2 162 869	10 365 135

9) Cours de change : TND (3,8056) FCFA (0,017031) EUR (11,169762) EGP (0,5246).

Filiale	Régulateur	Marge	Minimum de la marge de solvabilité	Ratio
Wafa Assurance	ACAPS	7 210 192	2 035 302	354%

IV. Pilotage interne du capital

1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficacité du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de « Gestion du capital »



2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...);
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin 2017, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin 2017 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

4- Prévisions du capital

Les ratios prévisionnels d'AWB sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Evolution du ratio prévisionnel sur base sociale¹⁰

Montant (MAD Mrds)	juin-17	déc-17	juin-18 F	déc-18 F	juin-19 F
FP de catégorie 1	23,8	23,9	24,0	24,3	24,6
FP de catégorie 2	6,0	6,3	7,3	7,5	7,7
Total FP réglementaires	29,8	30,2	31,3	31,7	32,3
Risques pondérés	234,6	237,4	243,4	249,3	255,6
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	10,14%	10,05%	9,86%	9,74%	9,63%
Ratio de solvabilité global	12,68%	12,72%	12,86%	12,74%	12,63%

Evolution du ratio prévisionnel sur base consolidée

Montant (MAD Mrds)	juin-17	déc-17	juin-18 F	déc-18 F	juin-19 F
FP de catégorie 1	34,6	35,7	36,3	37,8	39,3
FP de catégorie 2	9,3	10,1	10,9	10,3	10,5
Total FP réglementaires	43,9	45,8	47,2	48,1	49,8
Risques pondérés	356,7	368,6	379,5	392,4	405,7
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	9,70%	9,67%	9,55%	9,64%	9,68%
Ratio de solvabilité global	12,30%	12,42%	12,42%	12,27%	12,27%

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq organes de contrôle et de gestion, issus du Conseil d'Administration.

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), chargé de diriger la banque. Il est nommé par l'assemblée des actionnaires. Le CA comprend plusieurs membres, dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par le statut de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité de Direction Générale

Le comité de direction générale réunit les responsables des pôles sous la présidence du Président Directeur Général. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Ce comité traite des sujets internes qui concernent le quotidien de la banque ainsi que ses filiales.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Boubker JAI	Directeur Général Délégué	2003
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué	2004
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué	2014

2- Comité de Direction et de Coordination

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux directeurs généraux, le Comité de Direction et de Coordination est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Direction et de Coordination est composé des membres de la Direction Générale et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction	Titre
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	Président Directeur Général
M. Omar BOUNJOU	Responsable du pôle Banque de Détail	Directeur Général Délégué
M. Ismail DOUIRI	Responsable du pôle Finances, Technologie et Opérations	Directeur Général Délégué
M. Boubker JAI	Responsable du Pôle Banque de Financement et Investissement, de Marchés des Capitaux & Filiales Financières	Directeur Général Délégué
M. Talal EL BELLAJ	Responsable de la Gestion Globale des Risques	Directeur Général Délégué
M. HASSAN BERTAL	Responsable de la Région du Grand Casablanca	Directeur Général Adjoint
M. Saad BENWAHOUD	Responsable de la Région Nord-Ouest	Directeur Général Adjoint
M. Said SEBTI	Responsable de la Région Nord-Est	Directeur Général Adjoint
M. Mohamed BOUBRIK	Responsable de la Région Sud-Ouest	Directeur Exécutif
M. Fouad MAGHOUS	Responsable de la Région Sud	Directeur Exécutif
M. Hassan BEDRAOUI	DG Attijariwafa bank Europe	Directeur Général Adjoint

¹⁰ Projections réalisées à environnement prudentiel constant et norme comptable constante sans leviers sur les fonds propres de catégorie 1.



M. Mouawia ESSEKELLI	Responsable de la Banque Transactionnelle Groupe	Directeur Général Adjoint
M. HASSAN BERTAL	Responsable de la Direction de la Transformation par intérim	Directeur Général Adjoint
M. Omar GHOMARI	Responsable des Sociétés de Financement Spécialisées	Directeur Général Adjoint
Mme Wafaa GUESSOUS	Responsable Logistique et Achats Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Jamal AHIZOUNE	Responsable de la BDI	Directeur Général Adjoint
M. Youssef ROUISSI	Responsable Banque de Financement & d'Investissement Groupe et de la banque de marchés des capitaux Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Rachid EL BOUZIDI	Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail	Directeur Exécutif
Mme Saloua BENMEHREZ	Responsable de la Communication Groupe	Directeur Exécutif
M. Younes BELABED	Responsable Audit Général Groupe	Directeur Exécutif
Mme Malika EL YOUNSI	Responsable du Conseil Juridique Groupe	Directeur Exécutif
M. Badr ALIOUA	Responsable de la Banque Privée	Directeur Exécutif
M. Rachid KETTANI	Responsable Finances Groupe	Directeur Exécutif
Mme Soumaya LRHEZZIOUI	Responsable des Systèmes d'Information Groupe	Directeur Exécutif
M. Driss MAGHRAOUI	Responsable du Marché des Particuliers & Professionnels	Directeur Exécutif
M. Ismail EL FILALI	Responsable des Services et Traitements Groupe	Directeur Exécutif
M. Mohamed SOUSSI	Responsable du Capital Humain Groupe	Directeur Exécutif
M. Karim IDRISSE KAITOUNI	Responsable du Marché de l'Entreprise	Directeur Exécutif

3- Autres Comités issus du Conseil d'Administration

• Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce comité suit les réalisations opérationnelles et les projets stratégiques du Groupe. Ce comité se réunit tous les deux mois.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur

• Comité des Grands Risques :

Le Comité des Grands Risques, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, examine et se prononce sur le sort des engagements et des investissements au-delà d'un certain seuil.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur
Non permanents	
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général - Pôle Finances, Technologie et Opérations
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général - Gestion Globale des Risques

• Comité d'Audit et des Comptes :

Le comité d'Audit et des Comptes assure le suivi des fonctions Risque, Audit, Contrôle Interne, Comptabilité et Conformité. Ce comité se tient tous les trimestres.

Membres	Fonction
M. Abed YACOUBI-SOUSSANE	Président
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Finances Groupe
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Responsable Conformité Groupe

• Comité des Nominations et des Rémunérations :

D'une périodicité annuelle, le comité des nominations et des rémunérations gère les nominations et les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe. Il est réparti en trois sous-comités :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant SNI
M. José REIG	Administrateur

• Comité Supérieur des Achats :

Le Comité Supérieur des Achats approuve les achats d'un montant significatif. Dans ce cadre, le Comité procède à l'ouverture des plis des offres financières des appels d'offre et instruit les opérations d'achat d'un montant significatif.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
M. Aymane Taud	Administrateur - Représentant SNI
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Non permanents	
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Finances, Technologie et Opérations
Mme Wafaa GUESSOUS	Directeur Général Adjoint- Logistique et Achats Groupe



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 035 272 260 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc

Téléphone +212 (0)522 22 41 69 ou +212 (0)522 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

www.attijariwafabank.com